

Stratégie Good Food 2 - Pôle thématique axe 1 : Production agroécologique professionnelle, citoyenne et mixte - 11 octobre 2022



Membres invités

Présents

Joëlle Van Bambeke – Bruxelles Environnement – coordination Stratégie Good Food

Jan Pille – Bruxelles Environnement - Espaces verts

Marie Detienne – Bruxelles Economie Emploi - Equipe agriculture professionnelle

Evy Cornelis – Bruxelles Economie Emploi - Equipe agriculture professionnelle

Wien Nijs – Bruxelles Economie Emploi - Equipe agriculture professionnelle

Absents

Lison Hellebaut – Bruxelles Environnement - Espaces verts

Ordre du jour

1. La gouvernance de la stratégie GF2, le rôle des pôles thématiques, l'axe 1
2. La gouvernance de l'axe 1 : constitution du pôle thématique - Discussion
 - i. Qui? Extension du groupe ? à qui ?
 - ii. Fonctionnement, fréquence de réunion, dynamique de collaboration, rôles, intégration des sous-traitants des mesures, chevauchement des sous-axes
3. Dossiers en cours
 - i. Communication
 - ii. Autres ?
4. Dot simply

1. La gouvernance de la stratégie GF2 et le rôle des pôles thématiques

a. La gouvernance de la stratégie Good Food

- Présentation de la gouvernance de la stratégie Good Food pour rappel /mise à niveau
La gouvernance se constitue de plusieurs niveaux :
 - Impulsion politique : comité pilotage gouvernemental
 - Coordination de la Stratégie : Comité de coordination : plus opérationnel mais aussi stratégique. Constitué des 5 principales administrations qui portent la stratégie. Vision globale de la stratégie. Est associé au Conseil participatif qui peut être sollicité pour donner des avis. Le Comité est aussi associé aux communes et autres régions (W et F)
 - Mise en œuvre de la stratégie : Pôles thématiques, par axe/sous-axes avec les porteurs/co-porteurs des mesures et les acteurs de terrain
- **Le rôle des pôles thématiques d'après le document de Stratégie** : Pôle thématique = constitués par les pilotes et collaborateurs des mesures, ainsi que par des acteurs de terrain, par sous axes, ces pôles ont pour rôle d'assurer l'opérationnalisation, l'avancement, la cohérence, les synergies de l'ensemble des mesures du sous-axe par rapport aux objectifs; ainsi que d'assurer la communication sur l'avancement et les potentielles difficultés et de réaliser le reporting. Le pôle thématique assure la gestion journalière opérationnelle, mais ne sont pas décisionnels. Les propositions de décisions sont relayées au comité de coordination.
- Cette réunion est la première du pôle thématique axe 1 'Production agroécologique professionnelle, citoyenne et mixte'.

b. L'axe 1: parcours des objectifs

L'axe 1 'Production agroécologique professionnelle, citoyenne et mixte' est divisé en deux sous-axes qui sont, eux-mêmes, sous divisés en objectifs opérationnels et ensuite en mesures. Voici un rappel des objectifs opérationnels, tels qu'écrits dans la stratégie Good Food 2 :

- 1.1 Développer et soutenir une production agroécologique professionnelle
 - Objectif opérationnel 1: Préserver les terres agricoles ainsi que favoriser et sécuriser l'accès aux lieux de production agricole professionnelle en RBC
 - Objectif opérationnel 2: Fournir à tous les agriculteur·rice·s travaillant sur le territoire bruxellois un ensemble de services et d'outils pérennes et structurés qui soutiennent leurs pratiques agroécologiques et favorisent le développement du secteur
 - Objectif opérationnel 3: Sécuriser et organiser dans la durée le soutien financier à tou·te·s les agriculteur·rice·s travaillant sur le territoire bruxellois et répondant à ou évoluant vers des pratiques agroécologiques
 - Objectif opérationnel 4: Intensifier les échanges entre la RBC et les autres villes belges autour de la production primaire alimentaire
- 1.2 Développer et soutenir une production agroécologique citoyenne et mixte
 - Objectif opérationnel 1: Préserver et augmenter les espaces de production citoyenne
 - Objectif opérationnel 2: Mobiliser les producteurs (potentiels) et offrir des soutiens et accompagnements

- Objectif opérationnel 3: Développer des projets de production Good Food accessibles en collaboration avec les relais locaux en incluant les publics précaires
- Objectif opérationnel 4: Assurer une diversification des productions avec une plus-value dont la promotion des fruitiers

c. Ce qui a déjà été lancé

- Comité de coordination (28/09)
- Conseil participatif (25/10)
- Pôles thématiques Axes 2, 3 et 4
- Reporting sur Dot simply - <http://dashboard.goodfood.brussels/>
- Axe 1.1 :
 - // Réunions de coordination accompagnement
 - // GTs ordonnance financement

Observation : il manque le Rabad pour compléter les acteurs de terrain liés à l'axe 1.1

- Axe 1.2 :

Pas de groupes de travail en cours ni prévu à ce stade.

2. La gouvernance de l'axe 2 : constitution du pôle thématique – DISCUSSION

i. Gouvernance de l'axe

Proposition

Le pôle thématique coordonnera les deux sous-axes de l'axe 1 (productions professionnelle, et citoyenne et mixte) étant donné les liens étroits qui existent entre les deux sous-axes et donc la nécessité d'échanger sur les dossiers en cours.

Décision

Les membres autour de la table valident cette proposition et suggèrent qu'elles soient revues si le besoin s'en fait ressentir

ii. Composition et fonctionnement du pôle thématique

Les pilotes et co-pilotes des administrations porteuses des mesures de l'axe 1 ont été invités à ce premier pôle thématique. Il s'agit de : BE good food, BE DEV, BEE agri.

Un marché d'accompagnement et de facilitation de la stratégie va bientôt être mis en place. Bruxelles Environnement propose de prendre leurs recommandations en considération au sein de ce pôle thématique.

Discussion : A qui étend-t-on le groupe ?

Dans le cadre de l'axe 1.1, il y a déjà pas mal de réunions récurrentes impliquant les acteurs de terrain : les réunions de coordination accompagnement AU Pro, les Gts Ordonnance financement, les anciens et futurs GT pour la réforme du bail à ferme...

Dans l'Axe 1.2 par contre, il n'y a pas de groupes de travail pour le moment. Ca serait pertinent d'élargir le pôle thématique, au moins une fois par an, aux acteurs de terrain, pour réfléchir plus globalement à la SGF2 – axe 1.

Pour ne pas multiplier les réunions, et ne pas faire double-emploi avec les réunions de coordination des accompagnateurs AU pro qui font de l'opérationnalisation et des GTs en cours, les Collaborants et acteurs de terrain pourraient être invités en fonction des besoins, problématiques et points d'attention du moment.

Acteurs à inviter en fonction des thématiques :

- Collaborants : Perspective.brussels, urban.brussels et CityDev seront susceptibles de piloter une mesure du sous-axe 1.1, et la SLRB, CityDev, CPAS, ville de Bruxelles, Ixelles, ... seront (co-)pilotes de mesures du sous-axe 1.2. Ils n'ont pas été invités à ce stade, n'étant pas encore impliqués dans ces pilotages.
- Acteurs de terrain sous-axe 1.1 : Les acteurs de l'accompagnement pour l'AU Professionnelle (GEL AU, FédéAU, FAU, ETA, CAAUP, GASAP, TEV), BioForum, Bio Wallonie, Rabad,...
- Acteurs de terrain sous-axe 1.2 : Communes et CPAS, Collectif ipé, asbl Tournesol, ARBRES, ...

Questionnement : faut-il élargir le pôle aux acteurs qui travaillent sous marchés publics ?

TO DO: faire une liste des admins et acteurs avec lesquels les administrations porteuses travaillent, afin d'avoir une vue sur les acteurs à inviter aux prochaines réunions, en fonction des thématiques à aborder

Discussion : quelles modalités (fréquence etc) pour les pôles ?

Lorsqu'un apport/appui/un débat/des données venant des acteurs de terrain et/ou des collaborants sont nécessaires pour l'opérationnalisation des mesures, un pôle thématique « élargi » pourrait être organisé sur le sujet avec les acteurs cohérents. Ces pôles élargis permettront de travailler sur du contenu, de faire de l'opérationnalisation, d'aller chercher l'expertise pour faire avancer une thématique en particulier

2 fois par an, le pôle thématique axe 1 réunit le groupe de base BE DEV, BE GF et BEE agri pour tout ce qui est en lien avec planification, organisation, coordination pour s'aligner sur les grandes lignes etc ... Les « pôles élargis » pourraient avoir lieu au moins une fois par an, en fonction des besoins. Les réunions restreintes permettraient, en plus des objectifs de planification et coordination, de préparer les réunions élargies, définir les thématiques à aborder, les acteurs à inviter.

Environ une fois par an, une rencontre avec tous les pôles et tous les acteurs de terrain de tous les axes devrait être organisée afin que chacun soit informé de l'évolution des autres axes de travail et de ainsi pouvoir faire des synergies

L'organisation des pôles pourra être évolutive en fonction de la manière dont se passent les premières réunions, et en fonction de l'évolution des besoins.

Les réunions du pôle thématique axe 1 se passeront :

Groupe de base – échange d'info, planification, coordination : visio

Pôle élargi - Travail sur du contenu, opérationnalisation, ou on va chercher l'expertise pour faire avancer une thématique en particulier : présentiel

Réunion inter-pôles m- synergies entre les différents pôles de la stratégie : présentiel

Prochains Pôles axe 1 :

Le prochain pôle axe 1 aura lieu fin d'année 2022, le 20 décembre. Le pôle suivant (avril-mai 2023) pourrait réunir les administrations co-porteuses : Perspective, CityDev, CPAS, ville de Bruxelles, Ixelles, ...? + acteurs qui ont une expertise, comme TEV par ex

Attention de ne pas faire double emploi avec le démarchage du FAU, et les présentations de la SGF2 faites par BE

Potentiel sujet de discussion: évaluation des services d'un facilitateur // tout service d'accompagnement → sujet transversal → rencontre annuelle

Décision

Il y a lieu de distinguer les réunions de gestion et celles d'opérationnalisation du pôle thématique:

- Lors des réunions de gestion, l'objectif est d'échanger sur les grandes lignes de l'axe, sur le programme de l'année et sur son état d'avancement et de faire remonter les potentielles difficultés. Ces réunions se font avec le groupe de base du pôle thématique. Elles auront lieu 2 fois par an et se dérouleront en visio.
- Lors des réunions d'opérationnalisation, l'objectif est d'identifier une thématique, un enjeu, une question et d'aller chercher l'expertise auprès des membres. Ces réunions pourront donc être étendues à des membres externes au pôle thématique, ayant également une expertise à apporter, mais pourrons aussi limiter la présence des membres du groupe de base, en fonction du sujet abordé. Elles auront lieu 1 fois par an et se dérouleront en présentiel.

Par ailleurs, une fois par an, une rencontre avec tous les pôles et tous les acteurs de terrain de tous les axes devrait être organisée afin que chacun soit informé de l'évolution des autres axes de travail et de ainsi pouvoir faire des synergies. Cette rencontre serait en présentiel.

L'organisation des pôles pourra être évolutive en fonction de la manière dont se passent les premières réunions, et en fonction de l'évolution des besoins.

Pour information, un marché externe est en cours afin de trouver un facilitateur pour la coordination de la gouvernance de la stratégie. Ce facilitateur sera donc chargé d'organiser ces pôles thématiques. Bruxelles Environnement propose de prendre leurs recommandations en considération.

Le prochain pôle Axe 1 sera non-élargi, et aura lieu le 20 décembre. Le suivant, en avril-mai 2023, sera un pôle élargi

Questionnement persistant : faut-il élargir le pôle aux acteurs qui travaillent sous marchés publics ?

3. Dossiers en cours : Communication Axe 1

Discussion : Quelle stratégie de communication pour l'Axe 1?

Site web

Le site web de BE est en train d'être réorganisé. Très mauvaise structure. BE rapatrie un maximum vers le portail GF.

Le site agriculturesurbaines.brussels doit rester, et les liens entre portail GF et agriculturesurbaines.brussels, et inversement, doivent bien continuer à être établis.

Newsletters

Quid newsletter du FAU? C'est un budget de 7000 eur par an. Si on n'a pas les moyens de faire une newsletter globale, est-ce qu'on se donne les moyens d'en avoir une pour l'AU? Certains participants sont pour, d'autres contre :

Contre : Soit tous les axes/facilitateurs ont leurs newsletters, soit personne, mais il faut une cohérence.

Pour : Vu que le budget a déjà été alloué à cette mission, ok de continuer pour le moment à envoyer les newsletters FAU, sachant que les producteurs et les propriétaires fonciers représentent des publics cibles bien précis, et qu'ils ouvriraient peut-être moins facilement une newsletter globale ? Si trop de newsletters arrivent dans les boîtes mails, libre à chacun de n'ouvrir que celles qui l'intéresse

Pages Facebook

Il y a la page FB GF générale. Tous les postes FB Good Food renvoient vers le portail

Pas de page pour les facilitateurs, aucun n'en a. Il y a un groupe privé pour les restaurateurs GF.

Quid page FB BBP? Faut-il la renommer en « agricultureurbaine.brussels pour ne pas perdre tous les followers déjà abonnés? Si c'est le cas, il faut impérativement que le logo soit celui de Good Food. Mais les arguments pour et contre sont les mêmes que pour la newsletter :

Pour : toucher plus facilement les publics cibles et ne pas perdre les followers de la page BBP

Contre : il faut une cohérence de communication entre tous les axes de la SGF2

Décision

On ne fait/change rien (donc on ne change pas le nom de la page FB de BBP, et on continue les newsletters du FAU) tant que la stratégie globale de communication GF2 n'est pas établie

4. Dot-simple

TO DO : Vérifier que ce qui est fait pour axe 1.1 est cohérent avec ce qui est fait dans les autres axes + s'aligner sur les indicateurs. Certains indicateurs devront être transversaux à toute la stratégie (ex: nombre d'emplois créés) → thématique pour le pôle transversal ?